

**Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Spécialité « Performance Sportive » - Mention « Tennis »**

DOSSIER D'INSCRIPTION : PIÈCES À FOURNIR

- Une photo d'identité récente
- L'engagement financier (selon le mode de financement choisi, document disponible suite à l'inscription)
- L'inscription administrative à la Vérification des Exigences Préalables :

Satisfaire aux exigences préalables :

- Justifier d'un niveau de jeu équivalent au classement fédéral de 15,
- Justifier d'une expérience d'enseignement de 500h en club sur une saison sportive,

ou remplir les conditions de dispense mentionnées à l'annexe III de l'arrêté du 26 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2007.

- Le certificat médical à faire compléter par votre médecin*
- L'attestation d'accueil en structure (disponible suite à l'inscription)
- Le règlement de des frais d'inscription (non remboursable) d'un montant de 60,00 € (possible en CB au moment de l'inscription en ligne ou par chèque/espèces directement au CREPS)
- 1 photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso) OU du passeport OU du titre de séjour **en cours de validité** (le permis de conduire n'est pas recevable)
- 1 photocopie de l'un de ces documents :
 - **PSC 1** (Prévention et secours civiques de niveau 1)
 - **AFPS** (Attestation de Formation aux Premiers Secours)

Si vous n'en êtes pas titulaire, le CREPS de Reims organise des sessions de formation (l'inscription est possible sur notre site internet.)

- 1 photocopie du certificat individuel de participation à la Journée de Défense Citoyenneté OU l'attestation de recensement pour les candidats n'ayant pas encore participé à la JDC
- Attestation de sécurité sociale
- Attestation de responsabilité civile
- CV
- **1 document** relatif à vos expériences dans le champ de l'animation et du sport, à votre parcours sportif ainsi qu'à vos motivations pour intégrer la formation (**Lettre de motivation**)
- Photocopie de tout diplôme sportif ou d'animation, scolaire ou universitaire, ou tout autre diplôme ou qualification
- Pour les personnes en situation de handicap, 1 photocopie de l'avis de la commission prévue aux articles A212-44 et A212-45 du code du sport. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Madame Caroline DIOT, référente handicap au CREPS de Reims (03 26 86 70 10 ou caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr).

*modèle à télécharger sur notre site